



REGION REUNION

Conseil Economique et Social Régional de la Réunion

ASSEMBLEE PLENIERE DU 26 OCTOBRE 2007

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL**

SUR

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CONSEIL REGIONAL
POUR L'EXERCICE 2008**

Adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés

COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

La commission « Politique régionale » note que ces orientations prennent en compte d'une part, les évolutions du contexte économique et financier marqué, entre autres, par une politique de rigueur budgétaire et d'autre part, la priorité accordée par la collectivité à l'investissement, en conformité avec ses engagements.

I - SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

La commission invite le Conseil régional à réaliser un bilan de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 dans le but de permettre d'en appréhender les conséquences sur plusieurs années.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle, elle souligne la réactualisation des interventions de la collectivité sur la période 2007-2020. Considérant que des simulations financières devraient permettre de mesurer leur incidence sur les finances régionales, et notamment l'impact des emprunts, la commission souhaiterait être destinataire des résultats de l'analyse prospective financière.

Pour les grands projets d'investissement (dont le 1^{er} tronçon du tram-train ainsi que la nouvelle route du littoral), des arbitrages ayant été effectués dès 2007 dans la perspective de leur mise en service, la commission rappelle à la collectivité régionale, la nécessité d'établir une programmation et des priorités sur le long terme reposant sur des critères mesurables afin de déterminer le rythme des réalisations.

La commission se demande quelles sont les réelles marges de manœuvre de la collectivité en termes de fiscalité et s'inquiète à nouveau des répercussions probables pour les contribuables locaux.

Compte tenu des priorités définies ainsi que des contraintes budgétaires liées notamment aux transferts de compétences, la commission s'interroge sur le maintien des interventions de la collectivité pour les autres champs de sa compétence.

II - SECTEUR « PATRIMOINE »

La commission avait souligné, lors de l'examen des orientations budgétaires pour l'exercice 2007, un changement dans la présentation sectorielle consistant à aborder la gestion du patrimoine de la collectivité (faisant suite à l'obligation légale d'enregistrer les dotations aux amortissements des biens mobiliers et immobiliers). Elle avait d'ailleurs constaté que des moyens supplémentaires (matériels et humains) devaient être alloués au service concerné.

Rappelant que l'inventaire du patrimoine est aussi l'occasion d'optimiser la gestion des finances publiques et que les états des biens de la collectivité ont fait l'objet d'un chiffrage budgétaire dès 2007, la commission s'étonne de l'absence de remarques dans les orientations budgétaires pour 2008.

III - SECTEUR « PERSONNEL »

Concernant les opérations de transferts des personnels de l'Etat vers la collectivité (de l'Education nationale et de la Direction départementale de l'équipement), qui devraient à terme, tripler les effectifs de la collectivité, la commission prend note qu'une évaluation a été réalisée chiffrant l'effectif et le besoin de financement.

Elle déplore les conditions des transferts des personnels de l'Education nationale qui ne prennent pas en considération les retards structurels, la situation précaire des personnels vacataires, l'augmentation de la démographie scolaire ou encore le G.V.T.¹

En raison des réformes en cours et à venir dont il faut tenir compte en matière organisationnelle, la commission insiste une nouvelle fois pour que le Conseil régional adopte rapidement un véritable dispositif de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cette approche s'avère d'autant plus nécessaire que l'année 2008 verra la mise en œuvre de la loi de modernisation de la fonction publique du 2 février 2007 et de celle relative à la fonction publique territoriale du 19 février 2007, lesquelles réforment notamment le droit à la formation.

Elle regrette que la collectivité ait d'ores et déjà prévu, pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement, une gestion drastique de ses effectifs (optimisation des moyens existants, décloisonnement et mutualisation des services, ...).

Au vu des éléments présentés et de leur impact sur les finances régionales, la commission espère que ce secteur fera l'objet d'une présentation dans les rapports sectoriels du projet de budget 2008, au delà du seul état des postes budgétaires habituellement annexé.

IV - SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

La commission relève pour le secteur des affaires européennes que l'année 2008 sera centrée sur une double orientation : l'activation des outils financiers et réglementaires mis à disposition de la Réunion et le début de la réflexion post 2013.

- Concernant la mise en œuvre des programmes européens 2007-2013

Si l'année 2007 a été marquée par les négociations des programmes à différents niveaux, il s'agissait également, de la première année de mise en œuvre des nouveaux programmes opérationnels.

Sachant que les nouvelles règles de gestion ne seront arrêtées qu'en 2008, la commission prend note que des mécanismes de transition ont été mis en place entre les deux programmations pour éviter tout retard de financement.

De plus, l'architecture des programmes ne tendant pas à simplifier les procédures, la commission adhère au principe de rechercher une plus grande fluidité d'ensemble pour les bénéficiaires potentiels. A ce sujet, elle demande à la collectivité de bien vouloir mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour élaborer à leur attention un plan de communication et d'information adapté et performant.

Elle souhaiterait, par ailleurs, être associée à la conférence internationale qui sera organisée afin de sensibiliser les partenaires de la zone sur les possibilités ouvertes par le programme opérationnel de coopération territoriale.

¹ Glissement Vieillesse Technicité.

L'individualisation des fonds européens et le fractionnement des interventions rendent primordiales la mutualisation des moyens et la démarche partenariale. Dans ce cadre, la gestion intégrée des différents programmes organisée autour de l'AGILE doit se poursuivre. Elle doit se traduire par l'harmonisation des stratégies, des procédures, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation.

- Concernant la clôture du DOCUP 2000-2006

Pour les opérations de clôture des programmes 2000-2006 prévues en 2008, la commission rappelle tout l'intérêt qu'elle accorde à la démarche d'évaluation. Elle prend note de l'objectif affiché par la collectivité d'atteindre des niveaux de certification à 98 %.

Elle souligne une nouvelle fois que l'évaluation devra permettre non seulement de mesurer les résultats quantitatifs mais aussi s'attacher aux aspects qualitatifs au regard des objectifs fixés. Cette approche nécessite d'une part, de retenir les critères d'évaluation les plus pertinents et d'autre part, de mobiliser les moyens pour réaliser les travaux d'évaluation.

D'une façon générale, la commission estime que la démarche d'évaluation doit être systématisée à l'ensemble des politiques et dispositifs publics.

V – SECTEUR « COOPERATION REGIONALE »

La commission note que ces orientations d'une part, s'inscrivent dans la continuité des actions entreprises dans ce domaine (à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral) et d'autre part, qu'elles prennent en compte la mise en œuvre du nouveau programme opérationnel de coopération territoriale.

Pour ce dernier, au regard de l'augmentation significative des financements européens² et des besoins exprimés en la matière, la commission considère, qu'en tant qu'autorité de gestion, le Conseil régional doit prévoir une stratégie de communication adéquat permettant l'information et la mobilisation des porteurs de projets. Celle-ci est une des conditions sine qua non de la réussite des interventions.

La commission souscrit à la volonté affichée de rendre plus lisible la politique de coopération régionale dans un souci de cohérence et d'efficacité, comme elle l'avait préconisé, à plusieurs reprises.

Toutefois, elle estime que cette orientation ne peut se limiter à la mise en œuvre du programme européen dédié à la coopération et à la formalisation de partenariats par la signature d'accords-cadres. En effet, la commission réaffirme qu'il est primordial de définir un véritable plan stratégique concerté pour la coopération de la Réunion (se déclinant en objectifs et en moyens, intégrant le suivi et l'évaluation).

De plus, compte tenu de la diversité des dispositifs et de la multiplication des intervenants, la commission rappelle la nécessité impérieuse de rechercher une bonne articulation entre les différents programmes existants et adhère à l'idée d'une coordination structurée, organisée au niveau régional.

² Pour mémoire, 35 millions d'euros de FEDER pour 5 millions d'euros d'INTERREG III B.

La commission pense également qu'une programmation pluriannuelle des projets de coopération serait de nature à simplifier les procédures et à clarifier les interventions. Dans ce cadre, elle invite la collectivité à favoriser l'engagement de projets structurants, créateurs d'activités donc d'emplois pour la Réunion.

Sachant que les autres services du Conseil régional gèrent aussi des projets de coopération, la commission réitère sa demande de disposer, pour les différents documents budgétaires, d'une présentation analytique et synthétique reprenant l'ensemble des actions (par pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres régions. De l'absence de consolidation des projets (culture, sport, pêche, ...) résulte une réelle difficulté, pour évaluer l'impact global de la politique de coopération.

Par ailleurs, une évaluation de l'ensemble des interventions dans ce secteur, y compris celles qui font l'objet d'une délégation de service public, serait également de nature à améliorer la lisibilité.

Pour répondre aux orientations affichées, la commission note que des moyens supplémentaires notamment humains seront mobilisés au service de la coopération régionale. A ce sujet, elle rappelle qu'elle avait suggéré un effort de mutualisation des différentes structures œuvrant dans ce domaine. Elle pense également que le décloisonnement des différents services de la collectivité est indispensable.

D'une façon générale, la commission rappelle ses préconisations relatives à la coordination des actions de coopération et des diverses sources de financement, et à la clarification du rôle des intervenants qui figurent dans la note adoptée par le Bureau du C.E.S.R. le 8 juillet 2005 intitulée « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien ».

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

SECTEUR « AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DEPLACEMENTS »

La commission, après analyse des Orientations budgétaires de la collectivité régionale pour l'exercice 2008, constate que la politique qui a été engagée en matière de grands travaux, bien que nécessaire, entraîne un ralentissement des interventions financières du Conseil régional dans les autres secteurs de compétences de la collectivité.

A – Etre un acteur essentiel dans l'aménagement et le développement durable du territoire

2008 devrait être l'année de la concrétisation et de l'approbation du nouveau SAR. Cependant, la commission constate que les recours juridiques risquent d'en repousser les échéances. Pour elle, cela est préjudiciable et constitue un frein à la mise en œuvre du document. La commission invite la collectivité à faire preuve de vigilance et de s'accompagner, autant que de besoin, des services de cabinets de conseils juridiques.

Pour la commission, la collectivité régionale doit jouer un rôle moteur pour qu'une démarche ambitieuse de constitution de réserves foncières répondant aux orientations d'une politique de gestion à long terme soit entreprise. Elle demande que les moyens financiers soient à la hauteur des ambitions poursuivies.

Concernant la réalisation des grands équipements structurants d'assainissement, la commission demande au Conseil régional, compte tenu de l'objectif de réaliser plus de 60 % des équipements dans un contexte de raréfaction des fonds, un effort budgétaire important avec la mise en place d'équipes d'ingénierie de projets.

En matière d'endiguement des ravines, les Orientations budgétaires 2007 indiquaient qu'*« Un volant important d'études de faisabilité et d'études opérationnelles a été financé ces dernières années, pouvant laisser une place plus importante aux travaux à venir »*. La commission estime que le Conseil régional est en mesure pour 2008, de défendre le projet de syndicat mixte de gestion et d'endiguement des ravines pour permettre un meilleur engagement de tous les partenaires sur cette problématique. Cette structure est d'autant plus urgente qu'avec l'amplification des phénomènes climatiques, la Réunion risque de connaître des événements désastreux.

B - Faire de l'environnement l'un des axes forts de la politique de développement durable

Au-delà des actions de sensibilisation, d'information et de formation en matière environnementale, la commission regrette l'absence d'actions fortes qui permettraient de fédérer l'ensemble des Réunionnais. Elle souhaite que l'appel à projets « Développement durable » réponde à cette ambition locale.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Régional (P.C.R.), la commission note que l'élaboration d'un bilan carbone à l'échelle de l'île (quantification des émissions de gaz à effet de serre par l'Observatoire Energie Réunion) demande la mise à disposition de moyens humains suffisants et l'effectivité de la collaboration de l'ensemble des partenaires. Elle rappelle que le P.C.R. doit constituer un des outils au service du développement durable de la Réunion.

Dans le secteur de l'énergie, elle invite la collectivité régionale à s'investir plus fortement dans les actions envers les particuliers, afin de les faire participer de manière plus importante à la Maîtrise de la Demande en Energie (M.D.E.). La commission demande que les actions envers les autres collectivités et le secteur industriel soient renforcées afin de lutter contre le gaspillage énergétique (meilleure gestion de l'éclairage public, ...). La commission demande que les campagnes de promotion des L.B.C.³ ne soient plus des épiphénomènes, mais que ces produits soient constamment disponibles, à des prix raisonnables, afin d'éviter les comportements d'achats/stockages. Elle demande à la collectivité régionale d'intervenir notamment sur l'octroi de mer appliqué à ces produits et de solliciter la collaboration des vendeurs au travers d'une charte afin d'en diminuer les prix.

Comme le Conseil régional l'a souligné antérieurement⁴, « *le tarif d'achat de l'électricité photovoltaïque fixé en 2006 offre aux investisseurs des conditions susceptibles de générer une demande importante en matière d'installations de panneaux solaires* ». La commission réitère sa préconisation relative à la mise en place d'une filière mieux structurée localement (par exemple, production suffisante de panneaux photovoltaïques), ce qui permettrait d'être en adéquation avec les orientations retenues dans le cadre du Grenelle de l'environnement (objectif de 50 % d'énergie renouvelable).

Suite à l'expérimentation qui a été menée dans l'Ouest en matière de G.I.Z.C.⁵, la commission demande que le Conseil régional mobilise l'ensemble des partenaires pour que la démarche soit étendue à l'ensemble du littoral de la Réunion. Elle milite pour que cette expérience soit valorisée et permette aux acteurs institutionnels et de terrain de prendre conscience de l'importance d'une bonne gestion du littoral dans le cadre du développement durable de la Réunion.

La commission rappelle que le principe central sur lequel la création du Parc National de la Réunion repose est celui du développement durable de la Réunion et que ce principe est constitué d'un triptyque qui est le développement économique, environnemental et humain dans une logique de gouvernance. Elle insiste pour que le Conseil régional au niveau du conseil d'administration de la structure reste vigilant quant au respect et à l'application de ce principe. Pour la commission, les projets économiques lorsqu'ils sont porteurs de développement durable ne doivent pas être écartés au profit uniquement de l'aspect protection de sites. Des solutions harmonieuses doivent être trouvées et mises en place.

³ L.B.C. : Lampe Basse Consommation.

⁴ Orientations budgétaires pour l'exercice 2007 p 32.

⁵ G.I.Z.C. : Gestion Intégrée des Zones Côtières.

C - Impulser une politique des déplacements intégrant l'ensemble des modes, dans une perspective de développement durable

La commission souhaite que la réalisation des infrastructures de déplacement en T.C.S.P. soit accélérée et développée. Elle est convaincue que cela constitue la seule alternative au cercle vicieux du « tout voiture » qui implique qu'il y ait plus de routes, donc plus de FIRT à alimenter par la taxe spécifique sur les carburants pour le financer et donc plus de véhicules.

Concernant le transfert de compétence en matière de routes nationales qui interviendra au 1^{er} janvier 2008, la commission demande au Conseil régional de rester vigilant quant à la compensation financière liée à la gestion du réseau routier. Cette compensation devra prendre en compte la sécurisation de certains tronçons et la dégradation et le vieillissement du réseau actuel.

La commission rappelle que ce transfert doit être l'occasion pour le Conseil régional de développer de manière efficace son intervention en termes de nettoyage et d'embellissement des routes nationales. Cet embellissement est de première importance si la Réunion souhaite faire du tourisme un levier de son développement.

Enfin pour le Tram-train, elle souhaite que la collectivité régionale affiche la réalisation du projet dans sa globalité de Saint-Benoît à Saint-Joseph. Malgré certaines crispations actuelles, ce projet d'aménagement d'envergure pour la Réunion doit être clairement affiché. Le nécessaire phasage doit être décliné dans le temps, techniquement et financièrement pour que tous les Réunionnais puissent en avoir une vision claire. Elle attire l'attention du Conseil régional sur l'importance de réaliser cette infrastructure à des coûts rigoureusement maîtrisés afin de ne pas mettre en péril les projets futurs de la collectivité.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

I - SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

Au préalable, la commission note, pour le secteur économique, que les interventions du Conseil régional en 2008 devront tenir compte de plusieurs documents réglementaires et opérationnels dont :

- ⇒ la prochaine loi de programme pour l'Outre-mer,
- ⇒ la mise en œuvre des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne et les pays A.C.P.,
- ⇒ la mise en œuvre des Programmes opérationnels européens (2007-2013) dont l'agrément devrait être obtenu en fin d'année 2007,
- ⇒ la réalisation du rapport d'évaluation de l'octroi de mer.

A – Ouvrir de nouveaux horizons en favorisant le développement des activités exportatrices et la conquête de nouveaux marchés

Améliorer l'attractivité des produits

S'agissant des aides aux entreprises, une étude d'évaluation sera financée cette année par le Conseil régional afin d'apprécier la pertinence des principales aides publiques en faveur des entreprises à la Réunion. La commission auditionne actuellement des acteurs locaux sur ce sujet. Elle attend les résultats de cette étude pour formuler avis et préconisations permettant d'adapter ces aides au contexte actuel et futur, et de les rendre plus opérationnelles.

La commission approuve la volonté du Conseil régional de mettre en cohérence les missions des différents organismes qui œuvrent à l'ouverture internationale afin de mieux rationaliser leurs actions. Elle renouvelle cependant la demande du C.E.S.R., que les principaux intéressés (économiques et sociaux) puissent participer à l'élaboration de la stratégie d'ouverture.

Le développement touristique et la valorisation du territoire

La commission approuve la mise en place de la nouvelle structure « Ile de la Réunion Tourisme » qui assurera la promotion et également, l'organisation, la structuration et le développement de l'offre touristique locale. Cette association devra mettre en œuvre les orientations stratégiques définies dans le cadre du S.D.A.T.R. (Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de la Réunion).

Elle souhaite que ce comité régional du tourisme permette une meilleure et réelle harmonisation des actions menées par les différents acteurs du secteur touristique à la Réunion.

Compte tenu de l'insuffisance de structures d'hébergement touristique à la Réunion, due en particulier à l'absence de foncier disponible, la commission suggère au Conseil régional la mise en œuvre d'une véritable politique foncière sur les court et moyen termes. Une telle politique permettrait l'implantation des structures nécessaires dans le cadre d'un programme pluriannuel.

B – Reconquérir le marché intérieur afin de développer le tissu économique local et la création d’emplois

La commission regrette, dans le cadre de ces orientations budgétaires 2008, que l’accent ne soit pas davantage mis sur l’axe recherche et développement au sein des entreprises à la Réunion. En particulier, elle estime nécessaire et urgent la prise en considération, à la fois du pôle de compétitivité « Qualitropic » et de l’association « TEMERGIE ».

S’agissant des évolutions législatives et fiscales des entreprises, la commission souhaite que le C.E.S.R. soit étroitement associé aux travaux qui seront menés dans le cadre de l’évaluation de l’octroi de mer en 2008, compte tenu de son impact sur le soutien et le développement économique de la Réunion.

Enfin, s’agissant de la « **continuité territoriale des personnes** », la commission note que la dotation de l’Etat n’est pas à la hauteur des nombreuses demandes et des besoins des Réunionnais.

II - SECTEURS « RURALITE – PECHE – AQUACULTURE »

A – La ruralité

La commission espère que le nouvel outil d’animation pour les Hauts créé après la disparition de l’A.P.R. (Association pour la Promotion en milieu Rural), ne subira pas le même sort que cette dernière et souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs d’évaluation et de contrôle.

B – Le secteur de l’aquaculture et les pêches maritimes

La commission souligne que le savoir-faire de l’ARDA est reconnu dans la zone océan Indien. Elle souhaite, en matière d’aquaculture marine, que l’on dépasse le stade de phase expérimentale et s’interroge sur les possibilités de développer une véritable coopération avec Mayotte où il existe des perspectives réelles de développement. La commission insiste sur le fait que ce transfert de technologie ne peut se faire tant sans accompagnement de la Réunion, que par une mise en commun des potentialités des deux îles.

La commission relève que la mise en place d’un Centre d’Appui Technique à la Pêche Palangrière, déjà prévue en 2007, est reprogrammée pour 2008. Elle avait approuvé la création de ce centre, lors de l’examen des orientations budgétaires 2007, et avait noté que l’une des missions serait d’être l’interface entre la profession et les organismes de recherche. Ce rapprochement devrait notamment favoriser la diffusion des résultats obtenus par les instituts de recherche et permettre une meilleure évaluation des besoins réels.

La commission constate que la maîtrise d’ouvrage du Pôle Régional Mer (P.R.M.) sera assurée, l’année prochaine, par la collectivité régionale. Cet outil doit permettre une meilleure lisibilité des programmes de recherche dans le domaine marin à la Réunion.

III - SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION »

Le défi préalable : œuvrer pour l'égalité d'accès aux réseaux

La commission encourage vivement le Conseil régional à poursuivre ses interventions en matière d'accès au très haut débit, afin que les prix à la Réunion soient comparables à ceux pratiqués en Métropole au titre de la continuité territoriale numérique. Comme elle l'avait précédemment indiqué, lors de l'examen de documents budgétaires, cette baisse de tarification doit être impérativement accompagnée d'une amélioration de la qualité des offres (en particulier débit) et d'une diversification des services.

Pour les liaisons intercontinentales, la commission prend note de la volonté du Conseil régional de mener une étude de faisabilité sur la création d'un câble sous-marin reliant la Réunion à Madagascar, qui permettrait, ensuite, de se raccorder à des câbles longeant la côte Est africaine.

Œuvrer pour l'égalité d'accès aux services

S'agissant de la Télévision Numérique Terrestre (T.N.T.), la commission constate que les résultats de l'étude de faisabilité sont connus et que l'appel à candidatures doit être lancé prochainement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (C.S.A.).

Soutenir la compétitivité des entreprises dans la filière TIC

Concernant l'Ecole d'ingénieurs à vocation régionale et internationale spécialisée dans les TIC, la commission note que la Commission des Titres d'Ingénieur (C.T.I.) a souhaité que l'Université de la Réunion en revoie les statuts avant de délivrer son habilitation.

Compte tenu de l'importance de ce projet, la commission déplore que cette école n'ait pas pu voir le jour en septembre 2007, comme prévu. Elle souligne qu'il est primordial qu'elle ouvre en 2008 afin de répondre tant à l'actuel projet présenté par la Réunion dans le cadre de la loi programme qu'aux besoins des professionnels.

Développer la production numérique locale

La commission approuve la réalisation d'une évaluation du dispositif d'aides à la localisation de tournages, permettant de mesurer les retombées en termes économiques et culturels.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

I - SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

La commission note que les orientations pour l'année 2008 s'inscrivent dans un cadre budgétaire toujours aussi contraint, sinon plus, dû en particulier aux difficultés de gestion des TOS⁶ liées au transfert.

En effet, malgré une dotation exceptionnelle de 47 Equivalents Temps Plein (ETP) intervenue en 2007, le déficit reste important et s'établit à 22 % de la moyenne nationale. De même, la dotation liée aux besoins de remplacement s'amenuise et oblige le Conseil régional à des interventions sur fonds propres. Il est donc nécessaire que l'institution régionale maintienne, voire accentue, ses démarches afin que la situation particulière de la Réunion, au regard de sa démographie scolaire, soit prise en considération et que des solutions pérennes soient adoptées. Une révision des dotations de transfert s'impose sur la base des besoins réels des lycées de la Réunion.

Cette situation, ajoutée à la nécessité de maintien de l'équilibre financier global de la collectivité face aux investissements effectués dans les 3 grands chantiers régionaux en cours, ne laisse que peu de marges de manœuvre pour ce secteur.

Enseignement secondaire

En matière de construction de nouveaux lycées, la commission constate que l'assemblée régionale a du mal à mener à terme le Programme Prévisionnel des Investissements n° 3 (PPI 3) alors que le PPI 4 aurait dû déjà être lancé.

De plus, au titre du PPI 3, elle observe que les problèmes de foncier s'aggravent si bien qu'un seul lycée sur les 4 prévus sera mis en chantier en 2008. Par ailleurs, elle constate une dérive financière lourde dans les coûts de construction qui diminue les possibilités de la collectivité.

La commission en appelle à la responsabilité des communes qui se doivent de réserver un terrain d'assiette pour ces équipements et le mettre à disposition le moment venu du Conseil régional. Pour ce faire, elles disposent dorénavant d'un outil – l'E.P.F.R⁷ – sur lequel elles doivent pouvoir s'appuyer.

De même, concernant la réhabilitation lourde des établissements anciens, elle regrette que seuls 2 projets sur 9 seront réalisés fin 2008.

Au titre des actions connexes au système éducatif, la commission approuve les deux initiatives prévues pour 2008 que sont :

- la formalisation d'un « espace lycée » sur le site Internet actuel de la Région,
- la création d'un Conseil régional des jeunes afin de sensibiliser ce public notamment aux diverses problématiques de la cité.

Elle relève par ailleurs, le projet d'action de lutte contre le décrochage scolaire, en partenariat avec les services académiques compte tenu du taux de sortie d'au moins 15 % de jeunes sans qualification. Cette action semble toutefois pour la commission, devoir se faire concomitamment avec les mesures globales prises pour lutter contre l'illettrisme.

⁶ TOS : Techniciens et Ouvriers de Service.

⁷ E.P.F.R. : Etablissement Public Foncier de la Réunion.

A propos du dispositif d'accès aux manuels scolaires, elle rappelle sa demande concernant l'aide à l'équipement des élèves dans les filières professionnelles.

Enseignement supérieur et recherche

La commission se félicite que l'Assemblée régionale, malgré le contexte de rigueur budgétaire, poursuive de manière volontariste son intervention en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle relève que globalement, la démarche entreprise va dans le sens de l'orientation souhaitée par la commission et exprimé en 2006⁸.

Ainsi, elle note, en matière d'aides directes aux étudiants de 3^{ème} cycle, que des ajustements ont été apportés et de nouvelles modalités d'intervention ont été prévues sur la base d'une évaluation des dispositifs réalisée en 2007.

La commission réitère son vœu de voir porter une attention particulière aux étudiants de première année, pour leur réussite et ce, tout spécialement dans le contexte de décrue de la population estudiantine qui semble se confirmer.

Elle relève que dans le cadre de la contractualisation avec l'Université pour ses programmes de recherche, un point d'étape est projeté en 2008 parallèlement à l'engagement financier d'une nouvelle tranche. Elle souhaite la mise en place, à ce stade, d'une évaluation des actions mises en œuvre.

Enfin, elle observe que le soutien aux organismes de recherche sera apporté sur la base d'une vision globale obtenue par la création du pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

Mobilité

La commission prend acte des axes d'intervention du Conseil régional dans ce domaine et notamment de l'optimisation et de la recherche de nouveaux partenariats ainsi que du renforcement des mesures d'accompagnement des candidats à la mobilité.

Elle demande que puisse être effectué chaque année un bilan dynamique de la politique de mobilité/formation, par pays, en particulier concernant l'accompagnement et le suivi sur place.

Elle souhaite que l'observatoire de la mobilité devienne réellement opérationnel afin de pouvoir réexaminer les actions de mobilité/formation à la lumière des données produites.

II - SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE »

En premier lieu, la commission constate que le rapport du Conseil régional ne fait aucune référence à la future loi programme pour l'Outre-mer alors que le projet présidentiel met l'accent, dans ses principes et objectifs, sur « l'excellence et l'égalité des chances selon des solutions adaptées à chaque département » mais aussi sur la « nécessité de développer la formation professionnelle et le niveau de qualification ».

⁸ Cf. Avis sur les orientations budgétaires du Conseil régional pour 2007.

De même, elle relève qu'aucune mise en valeur des actions menées par la collectivité régionale dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.) ne figure au rapport. Elle s'en étonne car pour elle, la V.A.E. constitue une voie de qualification et d'insertion professionnelles au même titre que les autres prises en considération par la collectivité.

Le rappel du contexte socio-économique dans lequel s'inscrivent les orientations du Conseil régional pour la formation professionnelle en 2008 suscite plusieurs remarques.

S'agissant de la demande d'emploi, la commission précise que les 57 000 chômeurs non qualifiés (sur un total de 101 500) dont il est fait état, appartiennent à la catégorie I⁹ et représentent quasiment 70 % de cette catégorie. Elle ajoute que si effectivement 31 % des publics inscrits dans les missions locales (16-25 ans) sont de niveau V bis et VI, c'est-à-dire sans diplôme, il faut souligner qu'aujourd'hui les sorties sans qualification s'opèrent après la classe de 3^{ème} alors qu'auparavant elles avaient lieu après le CM2, avec un niveau (VI) encore inférieur. Cette situation demeure néanmoins extrêmement alarmante. Cela exige un pilotage très pointu et global tant de la formation que de l'éducation (en particulier dans le secteur primaire) qui devient même un enjeu fondamental.

Dans ce cadre, la commission s'interroge de savoir si le Conseil régional ne devrait pas disposer d'une seule Direction de l'éducation et de la formation, au lieu des deux directions distinctes actuelles et ce, par souci de globalité et de cohérence et d'autre part, s'il ne devrait pas se doter d'une Direction de la prospective afin de mieux anticiper les besoins ainsi que d'une Direction pédagogique.

Par ailleurs, elle insiste sur la nécessité de s'appuyer sur les outils que sont l'**évaluation** des dispositifs et le **suivi** des bénéficiaires. Elle réitère son souhait exprimé à plusieurs reprises que des indicateurs de suivi soient inscrits dans les rapports de présentation des orientations budgétaires afin de permettre d'en apprécier toute la pertinence.

Apprentissage

Dans ce domaine, plus qu'un objectif quantitatif (4 100 apprentis), la commission souhaiterait une présentation qualitative des résultats, source de plus grande appropriation de cette forme de formation. Elle insiste sur l'importance de l'évaluation et des inspections de terrain qui permettraient de vérifier si la formation correspond réellement aux attentes de la collectivité au regard des sommes mises en place.

La commission approuve la rénovation annoncée du règlement des primes versées aux entreprises employeuses, inchangées depuis le transfert par l'Etat de leur gestion, en 2004.

Elle souhaite la réintroduction de l'agrément des maîtres d'apprentissage en partenariat avec les centres de formation d'apprentis, notamment dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

⁹ La catégorie I correspond à des chômeurs de plus d'un an, recherchant un emploi à temps plein et disponibles immédiatement.

Formation continue

Comme pour l'apprentissage, la commission demande une évaluation de l'ensemble des dispositifs et actions mis en œuvre par la collectivité régionale en matière de formation continue et souhaite disposer de différents indicateurs.

L'Accueil, l'Information et l'Orientation (AIO)

La commission relève le projet de création d'une plate-forme régionale d'orientation professionnelle s'appuyant, en l'optimisant, sur le service « conseil et orientation » de l'AFPAR. Elle souscrit aux objectifs affichés par cet outil, l'amélioration de la prescription et la traçabilité du parcours du demandeur d'emploi étant en effet essentielles.

Elle souligne cependant que là aussi l'évaluation s'avère indispensable et les modalités doivent en être prévues lors de sa mise en œuvre.

Formations sanitaires et sociales

L'importance de ce secteur au regard des emplois actuels et futurs qu'il est susceptible de générer, est reconnue. Le Contrat d'Etude Prospective (C.E.P.) en cours, en affinera les potentialités.

A ce titre, et compte tenu du coût que cela représente, la commission suggère que la collectivité régionale étudie la possibilité de financer les préparations aux examens et concours de ce secteur.

De façon plus large, elle propose également qu'une réflexion soit menée, pour tous les Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) inscrits dans le PR2D, tant avec les services académiques (lycées) que l'Université afin d'assurer ce trait d'union entre l'éducation et la formation, à tous les niveaux.

COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »

La commission observe qu'à mi parcours de la mandature, dans un contexte de restriction budgétaire, les orientations sont fortement marquées par une volonté du Conseil régional de recentrer ses actions.

I - SECTEUR « CULTURE »

Dans ce domaine, les orientations de la collectivité régionale demeurent dans une logique de continuité et sont empreintes des Etats généraux de la culture (d'octobre 2004 à septembre 2005).

Le rayonnement de l'identité réunionnaise, la mise en valeur des équipements, la formation et la mobilité des hommes sont toujours, pour 2008, les axes prioritaires d'une stratégie culturelle qui a pour objectif d'inscrire la culture dans le développement économique et social de l'île.

Au regard de l'ambition d'une telle politique d'une part et du contexte de restriction budgétaire d'autre part, la commission a le sentiment que les moyens accordés risquent d'être insuffisants pour atteindre les objectifs affichés.

A - Expression artistique et identité réunionnaise

La commission observe qu'en matière d'arts visuels, et pour l'ensemble des activités artistiques d'ailleurs, le Conseil régional exprime une réelle détermination à rechercher l'excellence et à positionner l'art de la Réunion sur le plan international.

Elle se réjouit que la démocratisation de la culture demeure un axe réaffirmé par la collectivité régionale dans son soutien à l'art et à la culture. Elle encourage donc toutes actions qui concourent à permettre « un accès de tous à la culture » : la sensibilisation du jeune public au 7^{ème} art, la mise en place d'un Centre d'art contemporain par micro-région, venant compléter les missions du Pôle régional d'art contemporain, peuvent y participer.

En outre, la lutte contre l'exclusion à la Réunion est pour la commission une réelle priorité. Elle souligne la volonté de la collectivité de mener la lutte contre l'illettrisme en favorisant le développement de la littérature par l'instauration du Pôle régional de la littérature réunionnaise.

Toutefois, s'il lui semble important d'aider les écrivains et éditeurs réunionnais à publier et diffuser leurs œuvres, un effort doit parallèlement être consenti pour que le lien avec les lecteurs, notamment les plus jeunes, soit effectivement réalisé. La commission demande au Conseil régional de favoriser la mise en place d'un partenariat construit avec l'Education nationale et les autres collectivités, afin de « réinventer l'action de proximité ».

Par ailleurs, la commission souhaite que le Pôle régional de la littérature réunionnaise joue pleinement son rôle en suscitant de nouvelles vocations d'écrivains face au constat d'un déficit de productions littéraires réunionnaises (romans, nouvelles, ...).

Enfin, elle s'accorde à dire que la reconnaissance d'une identité réunionnaise, à travers son « intra culturalité » est un atout majeur pour permettre à la Réunion de s'ouvrir davantage au monde et d'affirmer sa spécificité sur le plan international. Elle encourage toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

A ce sujet, la commission est sensible à la proposition qui lui a été faite que les résultats définitifs de l'enquête menée par l'Office de la langue créole sur la représentation de la langue créole chez les Réunionnais, lui soient présentés.

B – Spectacle vivant et coopération régionale

La commission encourage l'accent mis par la collectivité sur la professionnalisation des acteurs culturels, même si les restrictions budgétaires l'amènent à faire des choix de plus en plus drastiques. Elle craint que cette professionnalisation ne soit pas profitable au plus grand nombre.

De plus, elle note le changement de stratégie dans le domaine de la musique. Le nouveau dispositif tend à accompagner quelques artistes¹⁰ confirmés dans un souci de pérennisation, d'exportation de leur production et de « plein emploi artistique ». Si la commission reconnaît le caractère innovant de la démarche, qui va dans le sens des orientations régionales vers un professionnalisme accru, elle se demande comment va se traduire ce plein emploi, au regard du statut d'intermittent du spectacle qu'ont la plupart des artistes. La collectivité n'a, selon elle, pas vocation à prendre en charge « l'inactivité » (qui se traduit par le temps de leur création) d'une minorité d'artistes, au détriment des autres.

D'un autre point de vue, la commission reconnaît que le conventionnement pluriannuel instauré avec les salles de spectacles permet une sécurisation de la relation contractuelle sur le moyen terme avec les acteurs culturels, qui disposent de ressources pérennes pour se concentrer sur des actions de qualité. Toutefois, la vigilance à accorder au respect des engagements, fait dire à la commission qu'une évaluation annuelle est nécessaire.

D'une manière générale, elle propose que la démarche d'évaluation soit étendue à la politique culturelle régionale et reste attentive à la mise en place de grilles pour l'évaluation de son impact.

Enfin, la commission déplore que le contexte budgétaire contraignant soit aggravé par « un recul du partenariat entre institutions », notamment pour le théâtre. Cette situation risque de se répercuter sur les compagnies, qui ont déjà dû mal à émerger. Le théâtre, qui connaît la crise, doit être fortement soutenu. Les initiatives de la collectivité en matière de formation d'acteurs (réouverture de la classe d'art dramatique au Conservatoire à Rayonnement Régional – C.R.R.) et de soutien financier aux troupes qui s'investissent dans la création de nouvelles œuvres, doivent être renforcées.

¹⁰ Une convention triennale (2007-2009) a été signée avec Davy Sicard, Meddy Gerville, Nathalie Nathiembe, Ziskakan et Zong.

C – Epanouissement humain et patrimoine

La commission estime que la formation est un élément fondamental de la professionnalisation et de la structuration d'un secteur dont la créativité et le dynamisme ne sont plus à démontrer. Elle se rend compte des moyens engagés en la matière, tant à travers les bourses individuelles que par le biais des résidences d'artistes.

En outre, elle s'accorde à dire que ces formations doivent s'inscrire dans un parcours professionnel. Favoriser la mobilité est aussi une valeur ajoutée pour les jeunes Réunionnais, qui doivent y voir un enrichissement et une expérience à capitaliser.

Par ailleurs, si l'obligation faite par la loi du 13 août 2004¹¹ de recentrer les missions du Conservatoire National de Région (C.N.R.), devenue le Conservatoire à Rayonnement Régional (C.R.R.), doit être l'occasion pour la collectivité régionale de réorganiser ses compétences, c'est aussi le risque de voir des écoles associatives disparaître, avec la suppression des subventions régionales.

C'est pourquoi, la commission estime que, dans la mesure du possible, le Conseil régional doit piloter l'élaboration du schéma territorial d'enseignement artistique. L'objectif est de permettre de programmer une offre équilibrée de l'enseignement artistique sur le territoire et de favoriser la démocratisation de celui-ci. Le souci de cohérence doit amener à une concertation en amont entre les différentes collectivités concernées.

Pour ce qui est de la mission d'inventaire général du patrimoine culturel, compétence du Conseil régional depuis le 1^{er} janvier 2006, la commission constate avec regret que la frontière entre décentralisation et désengagement est mince, tant l'Etat persiste à ne pas transférer les moyens adéquats.

D – La mise en valeur des équipements

En ce qui concerne la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR), la commission s'accorde à dire que si elle a un rôle à jouer en matière de chef de file dans la promotion de l'« expression des cultures constitutives de la société réunionnaise », la vigilance est à accorder au risque qu'en fine, elle devienne l'interlocuteur unique au détriment des acteurs constitutifs d'un paysage culturel diversifié.

Par ailleurs, la commission s'interroge sur la contradiction qu'il y a à vouloir renforcer en 2008 la direction de projet, qui est déjà opérationnelle, et les restrictions budgétaires déjà soulignées.

Concernant les équipements régionaux, la commission observe que la gestion par délégation de service public semble efficace, alliant liberté d'expression et rigueur de gestion. Kélonia (l'observatoire des tortues marines), structure à vocation muséale et scientifique en est un bon exemple. Cependant, la sécurisation de l'accès à cet observatoire demeure indispensable pour la commission.

¹¹ Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales.

S'agissant de Stella Matutina et de la Maison du Volcan, la commission note que leur fonctionnement sera assuré par la société d'économie mixte locale Réunion Muséo, délégataire pendant 4 ans. Gageons qu'une véritable redynamisation de ces deux structures, que la commission a souvent réitérée, soit effective, et qu'elles retrouvent un nouveau souffle et participent au développement du tourisme culturel à la Réunion. La commission rappelle toutefois ses préconisations, qui pourraient concourir à cet objectif :

- le remplacement des bornes interactives et l'engagement d'un programme de conception de nouveaux supports multimédia (Maison du Volcan),
- la redéfinition globale du projet scientifique et culturel (Stella),
- le programme général de rénovation sur les 2 sites,
- le développement d'outils à l'attention des visiteurs étrangers : traduction des supports de communication, par exemple, ...

Enfin, la commission perçoit dans ces nouvelles délégations de service public l'occasion donnée à la collectivité de réfléchir et de concrétiser une préconisation maintes fois formulée : la mise en place d'un pass-musée.

II – SECTEUR « SPORT ET SOCIO-EDUCATIF »

La commission constate que les orientations du Conseil régional en matière de sport et de socio-éducatif reposent sur des principes de partenariat élargi et de professionnalisation à travers la formation. L'objectif visé est l'excellence.

La commission reste attentive au fait que le sport et le socio-éducatif contribuent à la cohésion sociale. Elle encourage la collectivité à maintenir ses efforts dans le soutien à la formation, à la mobilité sportive et à la mise en place d'équipements sportifs de proximité.

En outre, son adhésion au projet sportif de déplacement non motorisé reste forte dans un contexte favorable à des déplacements respectueux de l'environnement. Affirmer une véritable volonté politique et donner les moyens en faveur de la pratique du vélo vont complètement dans ce sens.

D'autre part, le Conseil régional souhaite tendre vers plus de compétitivité et de professionnalisme pour les organismes sportifs régionaux. Le secteur est, pour la commission, porteur économiquement et source d'emplois pour les Réunionnais, notamment à travers la reconnaissance de certains athlètes par la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.).

Par ailleurs, la commission réaffirme l'importance de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des anciens athlètes de haut niveau et la construction d'un lycée sportif, comme outil de la coopération régionale.

Enfin, la commission adhère à l'idée de fédérer les ligues et les comités sportifs autour d'un comité de pilotage dans l'objectif de créer un Office du sport réunionnais. Elle souhaite qu'au-delà de la concertation, une réelle démarche d'évaluation des actions et des dispositifs soit proposée pour arriver à une excellence de la politique sportive régionale.